

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016 À 18 h 30

L'an deux mil seize, le lundi 25 janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 18 janvier 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU, Steve BLANCHARD, Hervé BOISSON, Michel DROUILLARD, Véronique FRÉDÉRIC, Stéphane GENAUDEAU, Christian GOUIN, Mariannick LAURAINÉ et formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENTE EXCUSÉE : Sylvie LAVILLE qui a donné pouvoir à Christian GOUIN

Stéphane GENAUDEAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 19 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2016/01/01/01 - ÉGLISE : FINANCEMENT EN ATTENTE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons déjà réglé 70 000 € environ pour les travaux de l'Église, sur nos fonds propres. Pour débloquer partiellement la subvention du Conseil Général, il faut avoir effectué et payé 50 % des travaux, soit environ 150 000 €.

Dans l'attente, il convient de faire un emprunt à court terme intitulé Avance de trésorerie- prêt attente de subventions. Le Crédit agricole nous a adressé une proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Agricole, à savoir :

Montant : 150 000 €	Durée : 24 mois
Taux fixe : 1,69 %	Périodicité : trimestrielle
Amortissement : Échéances constantes (633,75 €)	Dernière échéance : 150 633,75 €
Frais de dossier : 0,10 % du montant avec un minimum de 150 €	

Monsieur Le Maire est mandaté pour signer tous documents utiles.

2016/01/01/02 - ÉGLISE : TRANCHE CONDITIONNELLE

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'anticiper sur la tranche conditionnelle et éviter ainsi le blocage du chantier. La tranche conditionnelle concerne : l'électricité, l'accès PMR, le tillis, le crépi intérieur, les menuiseries et le badigeonnage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de lancer la tranche conditionnelle et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2016/01/02 - FRELONS ACHAT DE PIÈGES

La FDGDON nous a adressé un catalogue de tarifs pour l'achat de produits pour lutter contre les nuisibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat :

- De 10 pièges à frelons au prix unitaire de 7 € TTC
- Du raticide qui sera distribué dans chaque foyer

Et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2016/01/03 - FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 décembre 2015 par laquelle il avait été décidé la prise en charge communale, à hauteur de 80 €, de la destruction des nids de frelons asiatiques par la FDGDON.

Suite à une information de dernière minute, la FDGDON, n'est plus en mesure d'assurer ce service pour 2016. En conséquence, la décision de prise en charge est toujours maintenue mais à un tarif maximum de 200 € et par une commande d'intervention ordonnée par la Mairie.

2016/01/04 - CONVENTION « ACTES » - CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET BUDGÉTAIRE

Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la collectivité de ST SEURIN DE PALENNE souhaite s'engager dans la dématérialisation de ses actes et de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- Le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- La télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis
- La complétude des actes budgétaires transmis
- L'envoi concomitant, via Actes Réglementaire, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant

Considérant que SOLURIS, le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, a été retenu pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;

- Autorise le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Charente-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- Autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile, avec SOLURIS, le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, pour la mise en œuvre de ce dispositif à partir du 1^{er} mars 2016.

2016/01/05 - CUVE À MAZOUT

Monsieur le Maire a reçu 2 propositions pour une cuve homologuée, 1000 litres avec pompe : celle de Claude RIGAL pour 550 € HT et le devis de Nord Blayais pour 1 200 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Claude RIGAL et charge Monsieur le Maire de réaliser l'achat dont la dépense sera inscrite au budget primitif 2016.

2016/01/06 - BÂTIMENTS COMMUNAUX : ÉGLISE, SALLE ASSOCIATIVE ET ATELIER

- Église : choix des vitraux parmi les maquettes proposées par Madame FABRE.
- Salle associative : 1^{ère} réunion de chantier, mardi 9 février à 18 h avec Fabrice MOREAU et les artisans.
- Atelier : les pierres de la grande porte bougent : un devis a été demandé à AUGUSTIN pour sécuriser la porte.

2016/01/07 - QUESTIONS DIVERSES

- Les Boucles du printemps auront lieu les 14 et 15 mai 2016 avec 2 passages à St-Seurin entre 12 h 30 et 13 h 00 et entre 12 h 55 et 14 h 00 : recherche de volontaires pour être commissaires de sécurité.
- Formation des premiers secours : l'AMF avait demandé une disponibilité de salle. La préfecture préfère faire ces formations dans les centres de secours et les ets scolaires.
- FDGDON : réunion le 26 janvier à BIRON

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19 h 40.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

B. GUILLET

P. BARTHOUS

S. BLANCHARD

H. BOISSON

M. DROUILLARD

V. FREDERIC

B. GUILLET p/ S. GENAUDEAU

C. GOUIN

M. LAURINE

C. GOUIN p/S. LAVILLE